

# MOTION

## de l'Association TGV Grand Centre Auvergne

Assemblée Générale du 10 décembre 2016

Réunis en Assemblée Générale, les membres approuvent la motion suivante à l'unanimité des présents et représentés moins 13 abstentions:

les membres rappellent que depuis 9 ans, ils se mobilisent pour :

- la réalisation du projet de la LGV Paris/Orléans/Bourges/Clermont-Ferrand/Lyon (*lequel est inscrit dans la Loi Grenelle et a été reconnu prioritaire par le Commission Mobilité 21*) dans sa double logique de **désaturer la ligne actuelle Paris-Lyon** d'une part, et **d'aménager le territoire** en reliant Paris, Orléans (sans rupture d'infrastructures à la hauteur d'Orléans), Blois, Vierzon, Châteauroux, Bourges, Nevers, Montluçon, Moulins, Vichy, Clermont-Ferrand, Roanne et Lyon, d'autre part via :
  - le **scénario ouest variante Roanne**, choix issu du débat public qui s'est déroulé d'octobre 2011 à décembre 2012, et choix **quasi-unanime des élus** et des socio-professionnels. Ce **scénario assure une faisabilité financière du projet par une solidarité territoriale de tous les acteurs** et garanti **un maillage territorial équilibré** de la desserte des villes du Grand Centre **par la complémentarité, la connexion ou l'interconnexion des lignes existantes (TET, TER) avec les lignes à grande vitesse**,
  - le renforcement du caractère indispensable et nécessaire de cette ligne à Grande Vitesse du fait **des réformes institutionnelles créant les Métropoles et regroupant les régions** qui généreront des concentrations d'activités.

Par ailleurs, compte tenu des décisions du dernier COPIL du 25 octobre 2016 concernant :

- l'engagement de la première phase des études préalables à l'enquête d'utilité publique sur les sections communes aux deux scénarios
- la reprise de la concertation sur le choix d'un scénario de passage dans le secteur central du projet courant 2017

Les membres prennent acte :

- des collectivités qui s'engagent à financer le projet et proposent de faire un premier tour de table financier et de répartition prévisionnelle.

demandent instamment :

- la reprise de la concertation avec un calendrier précis de rencontres **avec tous les acteurs** concernés (Régions /Départements /Agglomérations mais également Villes et Chambres Consulaires)
- la création d'un comité indépendant ou le choix d'un prestataire indépendant de SNCF Réseau pour appréhender les différents éléments du projet et les nouveaux résultats de la tierce-expertise
- que l'association, au nom de sa représentativité, soit associée à la réflexion menée, au **choix du prestataire et soit destinataire du projet de cahier des charges de l'étude avant le lancement de toute tierce expertise.**

indiquent toutefois :

- **qu'ils se réservent sur leurs décisions et se prononceront au vu des résultats de la tierce expertise**

Enfin, les membres souhaitent :

- **que des décisions soient prises avant fin 2017 afin de faire inscrire le projet lors de la prochaine révision du RTET en 2020.**
- que les conclusions de la réflexion menée quant au devenir des **Trains d'Equilibre du Territoire**, soit ré-examinée afin que soit engagé le traitement prioritaire des travaux (modernisation et électrification) des lignes complémentaires aux LGV, notamment **le traitement prioritaire des travaux d'électrification de la ligne Bourges/Montluçon et l'accélération de la modernisation des voies et du matériel roulant de la ligne POLT**, devant permettre l'amélioration des dessertes et l'irrigation de tous les territoires et renforcer l'interconnexion avec le Limousin.